

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
9 juin 2016

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 528

présenté par  
M. Pupponi  
-----

**ARTICLE 26**

À la première phrase de l'alinéa 39, substituer au mot :

« applicables »

le mot :

« adaptés ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de rectifier une terminologie, la notion de loyers maximaux moyens applicables n'étant pas appropriée.

Cet amendement est proposé par l'USH.